

Création de l'Observatoire indépendant sur la fin de vie Création de l'Espace de réflexion éthique sur la fin de vie

Communiqué de presse / n°16 – 16 juillet 2026

Le Collectif Démocratie, Éthique et Solidarités se constitue en association, crée un observatoire indépendant de l'application de la loi et ouvre un soutien juridique et éthique aux équipes et aux personnes. Il installera en septembre son Espace de réflexion éthique sur la fin de vie.

L'Assemblée nationale a définitivement adopté le 15 juillet 2026 la loi relative au « droit à l'aide à mourir ». Le Collectif Démocratie, Éthique et Solidarités (CDES) annonce sa **constitution en association** et la **création d'un observatoire indépendant** chargé de suivre l'application de la loi, en France et au regard des expériences étrangères ainsi que l'**installation d'un Espace de réflexion éthique sur la fin de vie**.

Le débat ne se ferme pas : il change de terrain. La question n'est plus « fallait-il ? » mais « que fait la loi ? » : qui demande, qui obtient, selon quels critères, en combien de jours, avec quel accès réel aux soins palliatifs. Il a fallu dix ans pour disposer d'une évaluation de la loi Claeys-Leonetti ; cette fois, l'observation commence au premier jour.

Car la loi crée un droit aux garde-fous réduits et fragiles. Le délit d'incitation a été supprimé du texte final ; les proches n'ont aucun recours, ni avant ni après une mort provoquée ; la commission de contrôle évaluera elle-même, sur les seuls dossiers qu'on voudra bien lui déclarer. Une loi sans témoin, donc. L'observatoire le sera.

Il ne prendra pas position : il établira. Chaque décret et chaque recommandation seront systématiquement analysés ; des indicateurs propres (délais, motifs, gradient social et territorial, offre palliative au moment de chaque demande) seront mis en place ; un baromètre des personnes éligibles sera mis en place, en lien avec plusieurs associations d'usagers et de proches. Ce travail de vigilance citoyenne se fera avec des garanties vérifiables : méthodologie publiée, données brutes en accès libre, conseil scientifique, etc.

Alliance avec les sociétés

Et parce qu'observer ne suffit pas, l'association Démocratie, éthique et solidarité proposera un **soutien juridique et éthique**. Aux soignants et aux établissements : exercice effectif de la clause de conscience, protection face aux pressions, permanence dédiée. Aux personnes malades et à leurs proches : écoute, conseil et défense face aux pressions qui pousseraient à demander la mort, d'où qu'elles viennent. Personne ne sera laissé seul face à une incitation à mourir ; ceux qui l'exerceraient trouveront désormais la force d'un collectif attaché aux valeurs démocratiques de solidarité.

« *Ce que la France fera de cette loi, nul ne le sait encore, pas même ceux qui l'ont écrite*, déclarent les co-fondateurs Emmanuel Hirsch et Laurent Frémont. *Une seule chose est désormais certaine : elle ne le fera plus sans témoin. Et personne, jamais, ne pourra dire qu'il ne savait pas.* ».

L'assemblée constitutive de l'association se tiendra fin août. L'observatoire sera lancé publiquement en septembre, où son nom et son conseil scientifique seront dévoilés ; il ouvrira au premier jour de l'entrée en vigueur de la loi et publiera son premier rapport un an plus tard. Rendez-vous sur pièces.

[Vous souhaitez être informés ou vous y associer : contact@collectif-des.fr](mailto:contact@collectif-des.fr)

À propos. Le Collectif Démocratie, Éthique et Solidarités réunit depuis 2024 deux cents membres qualifiés, soignants, juristes, chercheurs, membres de la société civile et responsables publics. collectif-des.fr